

CAP-CHAT



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue en **visioconférence**, à 16 h 30, le 17 décembre 2020, dans le respect des règles mises en place par le gouvernement qui a décrété l'état d'urgence sanitaire (COVID-19).

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**
Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Simon Landry, conseiller au siège no. 3
Richard Émond, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Madame le maire, le directeur général-greffier et la trésorière sont en présence les uns des autres dans la salle de conférence de l'Hôtel de Ville de Cap-Chat.

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 16 h 36.

RÉS.25.12.20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que **L'ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.26.12.20

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 298-2020 DÉCRÉTANT UN TARIF DE COMPENSATION AINSI QUE LES MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOÛT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que le **RÈGLEMENT N° 298-2020** décrétant **un tarif de compensation ainsi que les modalités de paiement pour les services municipaux d'aqueduc et d'égoût pour l'exercice financier 2021** soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que ledit **RÈGLEMENT N° 298-2020** soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.27.12.20

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 299-2020 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que le **RÈGLEMENT N° 299-2020** décrétant la tarification pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures pour l'exercice financier 2021 soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que ledit **RÈGLEMENT N° 299-2020** soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.28.12.20

ACQUISITION ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE CAP-CHAT (SECTEUR CAPUCINS) / SOLUTION INFOMÉDIA – SUBVENTION À RECEVOIR & BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE le matériel informatique actuellement en place à la bibliothèque de Cap-Chat (secteur Capucins) est désuet et il est nécessaire de le remplacer afin, entre autres, d'assurer un service de prêt informatisé ;

ATTENDU QU'il existe un programme nommé « *Système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée (SIMB@)* » ;

ATTENDU QUE le programme SIMB@ contribue jusqu'à hauteur de 50% de l'ensemble des frais inhérents à l'implantation et à la configuration du prêt informatisé ;

VU la proposition de l'entreprise *Solution Infomédia* de Sainte-Anne-des-Monts portant le numéro 10082 et datée du 14 décembre 2020, au montant de 3 574.90 \$ plus taxes ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat :

- **RETIENNE** la proposition de *Solution Infomédia*, au montant de 3 574.90 \$ plus taxes, plus les frais d'installation et configuration au taux horaire de 80.00 \$ plus taxes, et **PROCÈDE** à l'achat des équipements ;
- **ADRESSE** au Réseau BIBLIO de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine une demande de subvention dans le cadre du Programme SIMB@ afin de doter la bibliothèque municipale du secteur de Capucins, des équipements informatiques requis pour l'implantation du prêt informatisé ;
- **CONFIE** au directeur général et greffier le soin de présenter une demande de subvention et **AUTORISE** à signer tout formulaire ou autre document à cet effet ;
- **ASSURE**, advenant que la demande soit accordée, que le projet sera réalisé dans le respect des exigences du programme.

ADOPTÉE

RÉS.29.12.20

**APPROBATION DES TRAVAUX – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
– PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET ENTRETIEN DU
RÉSEAU LOCAL**

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a fixé à 151 566. \$ la compensation de base à être versée à la Ville de Cap-Chat dans le cadre du Programme PAVL dédié à l’entretien de son réseau local pour l’année civile 2020;

ATTENDU QUE la compensation allouée à la Ville de Cap-Chat vise l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat recevra la somme de 151 566. \$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l’unanimité que la Ville de Cap-Chat **INFORME** le **ministère des Transports du Québec de l’utilisation de la compensation versée visant l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité**, conformément aux objectifs du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien du réseau local.

ADOPTÉE

RÉS.30.12.20

NOMINATION D’UN MAIRE SUPPLÉANT

M. Richard Émond manifeste son intérêt - aucune autre proposition.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE**, appuyé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que monsieur **RICHARD ÉMOND**, conseiller au siège no.4, soit et est nommé **maire suppléant pour la période du 8 décembre 2020 au 10 mars 2021**.

ADOPTÉE

RÉS.31.12.20

DÉCRÉTER LE TAUX D’INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES / EXERCICE FINANCIER 2021

CONSIDÉRANT l’obligation des municipalités de décréter, pour chaque exercice financier, un taux d’intérêt applicable sur les arrérages et tous les comptes en souffrance de ladite municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que le **taux d’intérêt décrété**, pour **l’exercice financier 2021**, soit et est fixé à **14 %**.

ADOPTÉE

RÉS.32.12.20

DÉTERMINER LE POURCENTAGE D’INDEXATION DES LOYERS MUNICIPAUX / EXERCICE FINANCIER 2021

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat **DÉTERMINE**, pour chaque exercice financier, un pourcentage d’indexation pour le loyer de ses locaux et immeubles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SIMON LANDRY**, appuyé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que le **pourcentage d’indexation de tous les loyers municipaux**, pour **l’exercice financier 2021**, demeure au même taux que celui de 2020, soit **aucune augmentation**.

ADOPTÉE

RÉS.33.12.20

ÉTABLIR LA TARIFICATION DES HEURES DE GLACE DU CENTRE SPORTIF CLAUDE-JOURDAIN DE CAP-CHAT / SAISON HIVERNALE 2020-2021

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **MAINTIENNE** les tarifs actuels de location pour la glace de l'aréna pour la **saison hivernale 2020-2021**, à savoir :

ACTIVITÉS	COÛTS
Hockey	50.00\$ / heure
Hockey-bottines	40.00\$ / heure
Tournoi	50.00\$ / heure
Roller Hockey	50.00\$ / heure

ADOPTÉE

RÉS.34.12.20

ENTRETIEN DE LA ROUTE DU CASSETTE – HIVER 2020-2021 / SUBVENTION DU MTQ – RÉSEAU ROUTIER

CONDITIONNELLEMENT à l'aide financière versée par le gouvernement du Québec, dans le cadre du Programme de l'amélioration et l'entretien du réseau routier, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une aide financière pour le bénéfice des résidents de la Route du Cassette.

Ladite aide financière est consentie seulement pour l'hiver 2020-2021 et devra uniquement servir pour l'entretien hivernal de cette route, à savoir :

- Route du Cassette : 3,56 km (maximum : 1 424. \$).

ADOPTÉE

Il est 17 h 22 et il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER